

Maisons-Alfort, le 9 décembre 2010

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation du produit VEGE 7 DNR correspondant à une
revente d'un produit déjà autorisé: AGRIGERM 2000 (AMM n°8500689)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par 7 D'ARMOR de demande de mise sur le marché pour le produit **VEGE 7 DNR** correspondant à une revente d'un produit déjà autorisé: AGRIGERM 2000 (AMM n°8500689), et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la mise sur le marché d'une revente VEGE 7 DNR.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit VEGE 7 DNR est un biocide de types 3 et 4 composé de 40 g/L de Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, 32 g/L de Formaldéhyde, 100 g/L de Glutaraldéhyde et 31.5 g/L de Glyoxal, se présentant sous la forme d'un liquide. Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

Nom ou description générique des substances active :	1) Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, 2) Formaldéhyde, 3) Glutaraldéhyde 4) Glyoxal
N° CAS :	1) 7173-51-5 2) 50-00-0 3) 111-30-8 4) 107-22-2
Types de produit :	3 et 4

CONSIDERANT

Que le courrier du 16/12/2008 exigeant les pièces ci-dessous est demeuré à ce jour sans réponse :

- Etiquette au format réel du produit de référence

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les données fournies étant insuffisantes pour mener à bien l'évaluation, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché n°20070723 du produit VEGE 7 DNR.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Revente, Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, Formaldéhyde, Glutaraldéhyde, Glyoxal, TP3, TP4.

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit VEGE 7 DNR

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Concentré soluble	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium,	100 g/L
	Formaldéhyde	31.5 g/L
	Glutaraldéhyde	40 g/L
	Glyoxal	32 g/L

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications	Avis
50993130	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAITEMENT BACTERICIDE	0.75%	NC	Défavorable
50993120	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAITEMENT FONGICIDE	0.50%	NC	Défavorable
50993230	MATERIEL DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAITEMENT BACTERICIDE	0.75%	NC	Défavorable
50993220	MATERIEL DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAITEMENT FONGICIDE	0.50%	NC	Défavorable
50993330	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.V) * TRAITEMENT BACTERICIDE	0.75%	NC	Défavorable
50993320	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.V) * TRAITEMENT FONGICIDE	0.50%	NC	Défavorable
50993430	MATERIEL DE RECOLTE (P.O.V) * TRAITEMENT BACTERICIDE	0.75%	NC	Défavorable
50993420	MATERIEL DE RECOLTE (P.O.V) * TRAITEMENT FONGICIDE	0.50%	NC	Défavorable
50993440	MATERIEL DE RECOLTE (P.O.V) * TRAITEMENT VIRUCIDE	3.00%	NC	Défavorable
50993530	PAROIS LOCAUX STOCKAGE (POV) * TRAITEMENT BACTERICIDE	0.75%	NC	Défavorable
50993520	PAROIS LOCAUX STOCKAGE (POV) * TRAITEMENT FONGICIDE	0.50%	NC	Défavorable
50993540	PAROIS LOCAUX STOCKAGE (POV) * TRAITEMENT VIRUCIDE	3.00%	NC	Défavorable
11016301	SERRES ET ABRIS * TRAITEMENT BACTERICIDE	0.75%	NC	Défavorable
11016201	SERRES ET ABRIS * TRAITEMENT FONGICIDE	0.50%	NC	Défavorable
11016401	SERRES ET ABRIS * TRAITEMENT VIRUCIDE	3.00%	NC	Défavorable

NC : non connue